



Section		Page
Durée du trajet et capacité des véhicules		1 sur 1
Transport – généralités		Date 10 juin 2002
		Révision 16 août 2010
Politique	Le Consortium de services aux élèves de Sudbury s'efforce de planifier des circuits efficaces pour le transport des élèves, de façon à minimiser la durée du trajet, à se conformer aux normes relatives à la capacité sécuritaire des véhicules, et à transporter les élèves à l'école et de l'école en sécurité et pour qu'ils soient prêts à apprendre.	
Procédure opérationnelle	<p>Lors de la planification des circuits d'autobus scolaires, le Consortium de services aux élèves de Sudbury doit tenir compte de la durée du trajet en autobus et du nombre d'élèves. Dans la mesure du possible, les élèves ne doivent pas passer plus de temps que ce qui suit dans l'autobus, pour aller à l'école ou en revenir :</p> <p>60 minutes – maternelle et jardin d'enfants 60 minutes – 1^{re} à 6^e année 75 minutes – 7^e à 12^e année</p> <p>La durée du trajet est calculée selon une circulation normale et des conditions météorologiques normales. Les élèves qui demeurent dans des régions éloignées ou isolées, ou qui suivent un programme spécialisé, peuvent passer plus de temps à bord de l'autobus que les temps indiqués dans lignes directrices ci-dessus.</p> <p>Les lignes directrices à suivre concernant la capacité des véhicules sont les suivantes dans la mesure du possible :</p> <p>Maternelle à la 6^e année – capacité indiquée par le fabricant 7^e à 12^e année – capacité indiquée par le fabricant moins 33 %</p> <p>Il est interdit de rester debout ou de s'asseoir dans les marches, sans exception.</p>	